

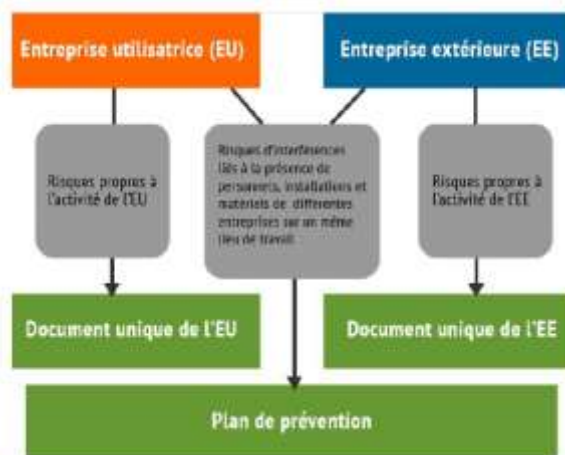
Formation PdP

Plan de prévention – entreprises extérieures

Version du
12/05/2024

Description : Le plan de prévention est un document complémentaire au document d'évaluation des risques qui a pour objectif de renforcer la prévention des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

A ce titre, il fait l'objet d'une réglementation particulière.



Source INRS

Public visé :

- Toute personne devant signer un plan de prévention afin de connaître ses responsabilités et ses obligations.
- Toute entreprise recevant des entreprises pour réaliser des travaux chez elle.
- Personnel encadrant, chefs d'entreprises, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, chefs de chantier.

Pré requis :

- Maîtriser la lecture et la compréhension de la langue française

Objectif(s) pédagogique (s)

- Connaître les dispositions réglementaires à mettre en place lors d'intervention d'entreprises extérieures au sein de votre établissement
- Evaluer les risques encourus et les communiquer
- Comprendre la cohérence entre les documents : DUER, plan de prévention, mission CSPS.

Durée et modalité d'organisation :

- **Dates** : 1 session par mois
- **Durée** : 7 h de formation soit 1 jours
- **Taille du groupe** : 3 à 10 personnes en présentiel 3 mini pour réaliser la session
- **Conditions matérielles requises** : Disposer d'un PC ou d'une tablette
- **Lieux** : En intra entreprise ou inter dans nos locaux de Bordeaux

Accessibilité :

L'organisme de formation mobilise les expertises, outils et réseaux partenaires pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Tarifs :

En centre de formation : 240 € ttc

En intra entreprise : sur devis nous consulter

Possible en E-learning : Nous consulter

Déroulé / contenu de la formation :

- **Enseignements théoriques sur la sécurité et les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques sur chantier**
 - Introduction à la sécurité du travail
 - Mise au point sur les principes généraux de prévention au travail
 - Assimiler les obligations et responsabilités de l'employeur en termes de sécurité et de prévention des risques
 - La délégation de signature en matière de santé et de sécurité au travail : ce qu'il faut savoir sur la nomination d'un délégué
- **Distinguer les différentes opérations concernées par la coactivité d'entreprises**
 - Interventions d'entreprises extérieures hors bâtiment et génie civil (décret du 20/02/92)
 - Notion de chantiers clos et indépendants (décret du 20/02/92)
 - Présentation de l'arrêté du 19 mars 1993 (Liste des Travaux dits Dangereux)
 - Opérations de chargement et déchargement (arrêté du 26/04/96)
- **Prendre connaissance du contenu réglementaire des documents de sécurité**
 - Enoncé du plan de prévention code du travail R4511-1
- **Enseignements pratiques de la formation sécurité sur chantier**
 - Mise en situation par la réalisation de cas pratiques

Moyen d'encadrement :

Formateur ou Prestataire de FPA,

- Formateur Titré FPA (Formateur professionnelle d'adultes)
- Disposant d'une solide expérience terrain
- Formateur de CSPS ou CSPS N1 ou IPRP

Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

- Pédagogique : Le Formateur FPA alterne les méthodes pédagogiques : expositive, démonstrative, participative, interrogative, etc.
- Nous appliquons des exercices de pratiques et de mises en situation professionnelle. Les travaux sont réalisés individuellement ou en groupe selon les activités.
- Technique : La salle de formation est adaptée au nombre des participants comprenant des espaces de travail munis de tables, de chaises, de fauteuils, de casiers de rangement ; La connexion Wifi ou par câble ; 1 Photocopieur professionnel à code ; 1 Espace de détente ; 1 Espace de restauration ; des WC.

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Evaluation continue à l'oral. Evaluation finale par la réalisation d'un cas pratique et par sa restitution
- Un certificat de réalisation de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Livrables remis aux stagiaires :

- Attestation de présence
- Supports de formation (livret entreprises extérieures et livret assistant prévention)

Modalités et délai d'accès :

- Centre de formation : Planning sur le site internet : **fpa-prévention.com** avec formulaire de réservation, Inscription 1 semaine avant au plus tard et sous réserve des places disponibles – Participant minimum : 3
- En intra : sous 15 jours ouvrés minimum
- En E-learning : Faire la demande sur le site Internet : **fpa-prévention.com**